

**16 - Comité Local d'Aide aux Projets «CLAP» de Besançon -
Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange «A Tire d'Aile» -
Bilan 2015 et perspectives 2016 -
Versement d'une subvention au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)**

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : Une des volontés de la politique jeunesse municipale consiste à accompagner les jeunes Bisontins dans leur démarche d'engagement et la concrétisation de leur envie de projet.

Ainsi la Ville propose :

- le Comité Local d'Aide aux Projets, le «CLAP» de Besançon
- l'Aide Individuelle Aux Loisirs par l'Echange, «A Tire d'Aile».

D'autres dispositifs viennent compléter le CLAP et les chantiers A Tire d'Aile tels que les tickets BAFA/BAFD ou la Scène Jeunes Talents Amateurs à La Rodia.

A - Le Comité Local d'Aides aux Projets des jeunes

Le CLAP (Comité Local d'Aides aux Projets) a été adopté par le Conseil Municipal le 14 février 2011. Dispositif d'aide à la réalisation de projets, s'adressant aux Bisontins de 12 à 25 ans, il permet d'accompagner les projets individuels ou collectifs et de tous types : citoyen, humanitaire, solidaire, social, sportif, artistique...

Ainsi, chaque porteur de projet fait l'objet d'un accompagnement personnalisé, les aides proposées peuvent être variées et sont adaptées aux besoins exprimés et identifiés : aide méthodologique, technique, logistique, financière, administrative, communicationnelle, etc.

Dans le cadre d'un soutien financier, les projets sont examinés par une commission composée d'élus, désignés par délibération du Conseil Municipal, et de techniciens membres du Réseau jeunesse.

Le dispositif CLAP de Besançon est animé par le Réseau jeunesse de Besançon, composé de :

- la Coordination Jeunesse & Inter'âges - Direction Vie des quartiers - Ville de Besançon
- les animateurs, éducateurs et référents jeunesse des structures municipales et associatives
- le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et le Point Information Jeunesse de Planoise (PIJ)

NB : La liste ci-dessus est celle des membres qui composent le Réseau jeunesse de Besançon en 2016. Elle peut être amenée à évoluer en fonction des différents partenaires potentiels identifiés dans le futur.

Le CLAP de Besançon intègre la dimension régionale du CLAP/EnergieJeune porté par le CRIJ dans un objectif de mutualisation des moyens humains, financiers, techniques et logistiques.

Bilan CLAP de Besançon 2015

Pour l'année 2015, 38 projets ont été déposés sur le site energiejeune.fr représentant 294 jeunes Bisontins.

11 projets sur 38 correspondaient aux critères d'attribution définis par le règlement et ont été présentés en commission. Ainsi, 10 projets soit 40 jeunes ont bénéficié d'une bourse bisontine dite «bourse-projet».

Les 27 autres projets ont tous bénéficié d'un accompagnement méthodologique et/ou d'un soutien logistique (prêt de matériel de sonorisation, matériel vidéo...).

Notons que deux journées d'information « Tout savoir sur les aides à projets » auprès des jeunes ont été organisées ainsi qu'une journée de formation à destination des membres du Réseau jeunesse sur le dispositif CLAP de Besançon avec la Coordination Jeunesse et Inter'Agés.

Bilan financier

La Ville de Besançon apporte une subvention globale de 10 000 € au CRIJ : 8 000 € pour les bourses-projets et 2 000 € au titre des frais de gestion.

Ainsi pour l'année 2015, la somme globale de 5 134 € a été partagée entre les 10 projets retenus.

Pour information, le CLAP/EnergieJeune à l'échelle départementale et régionale, est soutenu par la CAF du Doubs (Fonds d'expérimentation pour des projets d'adolescents mineurs du Doubs), et par la Région (Fonds de soutien aux projets portés par les jeunes Franc-Comtois de 18 à 30 ans).

Ainsi, grâce à la mutualisation des moyens financiers, 10 210 € de bourses supplémentaires ont été versées aux jeunes Bisontins par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (1 000 €) et la Région de Franche-Comté (9 210 €). Notons que parmi les 10 projets cités ci-dessus, 6 d'entre eux ont bénéficié de cette bourse régionale complémentaire.

Règlement et perspectives 2016

Pour faciliter la lecture et la compréhension du règlement par la jeunesse, il vous est proposé une nouvelle rédaction du règlement CLAP en annexe 1.

Par ailleurs, au regard du bilan financier 2015, le CRIJ dispose d'un reliquat de 2 866 €. De ce fait, il est proposé que la Ville n'apporte pour l'année 2016 qu'une subvention de 7 134 €.

En cas d'accord, la somme de 7 134 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

En 2016, une attention toute particulière sera portée en termes de communication et d'information auprès des jeunes et d'un soutien auprès des membres du Réseau jeunesse.

B - A Tire d'AILE - Aide Individuelle aux Loisirs par l'Échange

Le dispositif « À Tire d'AILE » (Aide Individuelle aux Loisirs par l'Échange) a été adopté par le Conseil Municipal le 22 avril 1996 et complété par les délibérations des 3 juillet 2000, 24 février 2001 et 22 février 2007.

Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs et/ou la formation (BAFA, permis de conduire) des jeunes Bisontins âgés de **16 à 25 ans**. Il est étendu en période estivale aux **14 et 15 ans** inscrits dans le cadre d'un départ en vacances au sein d'un séjour organisé (centre de vacances).

Le jeune Bisontin participe à une action ou une manifestation à destination du public. En échange de cette participation, une aide aux projets sous forme de chèques-vacances lui est attribuée par la Ville.

La présence des jeunes dans le cadre de ce dispositif auprès des partenaires doit permettre de soutenir une manifestation, sans se substituer à un professionnel.

Bilan A Tire d'Aile 2015

Le dispositif « A Tire d'AILE » a permis à 169 jeunes Bisontins différents de réaliser diverses activités d'utilité collective pour un total de 4 576 heures (193 jeunes et 6 408 heures en 2014).

Quelques chiffres

- 81 filles différentes pour 2 036 heures
- 88 garçons différents pour 2 540 heures.

La répartition par tranche d'âges est de :

- 14 à 15 ans : 44 - 16 à 17 ans : 76
- 18 à 21 ans : 42 - 22 à 25 ans : 7

Bilan financier

La Ville finance entièrement le dispositif A Tire d'AILE. Ainsi en 2015, les différents chantiers ont été financés pour un montant total de 17 270 € (Chèques-Vacances).

Règlement et perspectives 2016

Afin de tenir compte des évolutions et des besoins constatés sur le terrain, il est proposé d'engager dans le courant de l'année 2016 une réflexion pour la réécriture du règlement et des modalités d'attribution des chantiers (annexe 2).

Au regard du bilan 2015, il est proposé de reconduire le dispositif en 2016 pour un budget prévisionnel de 23 000 €. Aujourd'hui, la Ville dispose d'un stock de chèques-vacances d'un montant de 37 850 € (reliquat 2014 et 2015).

L'objectif 2016 est d'atteindre 500 chantiers pour 190 jeunes différents. La date butoir de remise de chèques- vacances pour les chantiers 2016 est fixée au 31 août 2017.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le bilan 2015 des dispositifs CLAP et ATA ainsi que les perspectives 2016,
- approuver le règlement modifié du CLAP de Besançon,
- approuver le versement d'une subvention de 7 134 € au Centre Régional d'Information Jeunesse pour le dispositif CLAP 2016,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, pour l'année 2016, les conventions ou avenants à intervenir avec les partenaires ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans les dispositifs CLAP et ATA en cours d'année.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, M. POULIN, M. CHALNOT, M. FAGAUT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 8 avril 2016.